

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Votants : 19

OBJET :Coût élève 2023
Et conventions de
participation des
communes extérieures
aux frais de scolaritéLe Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie et
que la convocation du Conseil
Municipal avait été faite.Transmis le
20 SEP. 2024**DELIBERATION N°2024-080****PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 13 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, CROS Isabelle, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, MEHL Didier,
Excusés : MM, CHAUSSE Stéphane, BELLENGER Jacques, SEVENIER-ALIVON Annick, TAULEMESSE Karine, AULNER Roselyne, HEU Marie, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, HEMMACHE Martine, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann,**Procurations :** MM CHAUSSE Stéphane à FARGIER Marie, BELLENGER Jacques à VIGNE Christophe, SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, AULNER Roselyne à EYRAUD Anne-Marie, HEU Marie à CROS Isabelle, COSSE Marie-Jeanne à MEHL Didier, HEMMACHE Martine à ROTGER Patrick**Absents non excusés :** MM.

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame la maire présente et expose au conseil municipal l'évolution du coût moyen d'un élève année scolaire 2023-2024 des écoles maternelle et élémentaire publiques de la Commune de Villeneuve de Berg.

Le coût élève s'élève à la somme de 671 euros pour un élève à l'école élémentaire et 2061 euros pour un élève à l'école maternelle pour l'année scolaire 2023- 2024 (calcul basé sur les dépenses de fonctionnement de l'année 2023). En effet, la mise en place de la comptabilité analytique permet de pouvoir dissocier les deux coûts et d'être au plus proche de la réalité des dépenses entre la maternelle et l'élémentaire.

Madame la maire propose à l'assemblée communale de solliciter les communes suivantes, non dotées d'un établissement scolaire, pour une participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire publiques de Villeneuve de Berg selon le tableau ci-après :

2023-2024	école élémentaire publique - effectif	école maternelle publique - effectifs	école élémentaire privée - effectifs	Ecole maternelle privée - effectifs	participation financière totale
Mirabel	17	14	06	03	50 470 €
Saint-Andéol de Berg	05	04	/	/	11 599 €
Saint Maurice d'Ibie	7	02	01	01	11 551 €
Total	29	20	08	04	73 620 €

Madame la maire propose également à l'assemblée communale de solliciter la commune suivante pour une participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire publiques de Villeneuve de Berg, celle-ci ayant consenti à participer au coût élève.

2023-2024	école maternelle élèves	école élémentaire élèves	écoles privées	participation financière
Sceautres	01	02	/	3 403 €

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, avec 1 abstention (MORGE) et 3 voix contre (COSSE, MEHL et LEFRILEUX),

- **DONNE** un avis favorable à la proposition du maire et fixe à la somme de 671 euros pour un élève à l'école élémentaire et 2061 euros pour un élève à l'école maternelle le coût moyen d'un élève des écoles maternelle et élémentaire publiques de Villeneuve de Berg pour l'année scolaire 2023-2024 ;
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents correspondants à ce dossier.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 13 septembre 2024

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

